HOUSING REGISTRIES
ANNUAL REPORT 1991

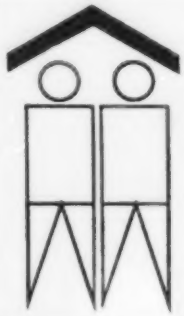

Match and Share
Seniors' Homesharing Program

HOME LINK
Supported by the Ontario Office for Disabled Persons
- Accessible Housing for Persons with Disabilities

Regional Municipality of Ottawa-Carleton
Planning Department
July, 1992

92-07871/

TABLE OF CONTENTS

Introduction iii

Match and Share Seniors' Homesharing Program

a) Background and Mandate 1
b) Structure 2
c) Match Making 4
d) Future Directions 12
e) Conclusions 13
f) Appendix 1 14

Homelink - An Accessible Housing Registry for persons with Disabilities

a) Background and Mandate 19
b) Structure 19
c) Results and Discussion 20
d) Accessible Housing Handbook 21
e) Activities 22
f) Appendix 2 27

(This report is printed in large print to facilitate reading)

Match and Share

INTRODUCTION

This Annual Report covers the activities of both the Match and Share Seniors' Homesharing Program and the Homelink Program.

Elements external to the Housing Registries operation have played a significant role in determining the direction of the program and the make-up of the office's clientele. Due to the recession, many people with disabilities and seniors have found themselves in a poor economic situation which has prompted a search for housing at an affordable rate, i.e. below market costs. In addition to scarce money, low vacancy rates have steered people to seek assistance through Match and Share and Homelink.

At the time of this report the Provincial funding for the 17 Homesharing agencies in Ontario is uncertain. Present funding is only in place until March 31, 1992. Much of 1991 has been a time of uncertainty and anxiety for all those involved in homesharing, consumers and staff alike. Staff time has been diverted from day to day activities in order to concentrate on lobbying efforts directed at the Provincial government.

The support for the Match and Share program from the Regional Municipality of Ottawa-Carleton community, community agencies and consumers has been overwhelming!! Queens Park is well aware of homesharing as a small but cost effective program. We begin 1992 with shaded optimism.

NOTE: At time of printing Match and Share has received news that funding will be renewed until March 31, 1993. The Ministry has proposed a review of all community based supported housing programs to determine future long-term funding.

MATCH AND SHARE SENIORS' HOMESHARING PROGRAM

BACKGROUND AND MANDATE

The Match and Share Seniors' Homesharing program started in October of 1984 after intensive consultation with the community. The office was initially situated in the Homes for the Aged Department but was transferred to the Planning Department in 1986 as the latter assumed a larger role in the housing mandate of the Regional Municipality of Ottawa-Carleton. Simultaneously a new program was initiated by the Planning Department "An Accessible Housing Registry for the Disabled". The two programs operated under one umbrella and became known as the Housing Registries Office.

Match and Share provides a screening matching and referral service to individuals interested in shared accommodation. Homesharing targets seniors, assisting them to maintain their independence in the community and home, by linking them with an appropriate homesharer. Match and Share also targets intergenerational matches, one in which the matching partners span a minimum of 20 years. Single parents, the physically disabled, victims of family violence, the homeless and low income singles have also benefited through homesharing.

The Mandate and Objectives of the Match and Share Program have remained relatively unchanged since its inception in late 1984. In April 1989, the Housing Registries Advisory Committee (see appendix 1) re-examined the original mandate of the program and reiterated its objectives:

1) To offer affordable accommodation to people of all ages with the emphasis on seniors (one person in a matched household has to be 55+).
2) To offer seniors an alternative to institutions, and residential facilities, and to allow seniors the choice of maintaining their own home.

3) To make better use of existing housing stock.
4) To maintain a roster of community agencies and services that may be called on to support persons in a shared housing situation.

Informally, the activities of the Match and Share Seniors' Homesharing program have expanded to meet the changing demographic scene of the senior population. The number of people over 75 will grow from 28,000 in 1991 to 41,700 in 2001.(1)

Seniors wish to remain at home and "age in place" as long as possible.(2) Public policy is also encouraging seniors to remain in the community. The current provincial government is reorganizing health care and support services in Ontario with the Redirection of Long-Term Care and Support Services.(3) The goals of the Match and Share Seniors' Homesharing program dovetail well with the Redirection which provides the opportunity to strengthen the role of Match and Share, if proper linkages are made.

STRUCTURE

At present, the Housing Registries complement consists of three staff and three volunteers: a full time Coordinator, a full time Administrative Assistant, a part-time Community Relations Officer, and three part-time volunteers.

The Coordinator administers, and is responsible for the program and communicates with clients, clients' families, government, community agencies, hospitals, social workers, etc. Interviews with the clients, presentations to groups, and education of the public are all part of the Coordinator's responsibilities.

The Administrative Assistant gives and receives information over the phone to prospective homesharing clients and completes the initial application form. Computer input, typing, filing, general office procedures are part of her responsibilities.

The Community Awareness Officer is responsible for an overall publicity campaign, presentations and liaisons with all media personnel, radio, television and newspapers. In addition, she assists the Coordinator with the operation of the program, and fills in for the Coordinator as required.

The three Volunteers have been with the program for over four years. They are all skilled women with backgrounds in social work, gerontology, and personnel. During home-visits they interview and assess the providers in their homes. In addition, they attend bi-monthly staff meetings to discuss new providers and potential matches. These meetings further enhance the education and sharing of experiences among all.

Match Making!

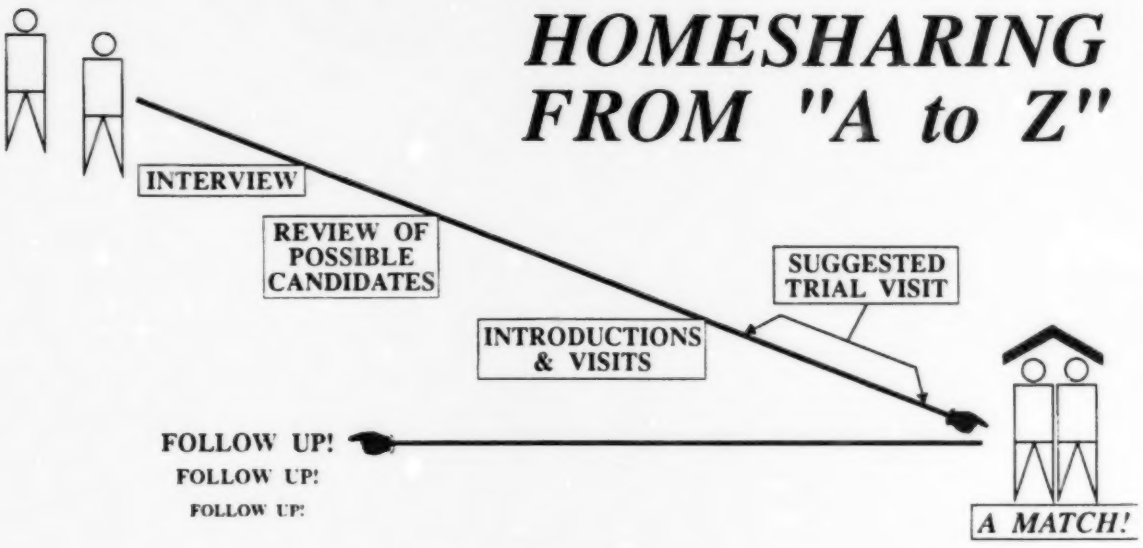

Many considerations on both sides are taken into account before people will enter a Homesharing arrangement.

Prime motivators for providers, the majority of whom are single senior women are:

- companionship
- security
- services
- financial concerns.

The seekers on the other hand, who are generally younger, rate the same motivators in a different order:

- financial concerns
- companionship
- security
- services

There are other considerations which are subjective and cannot be measured: "chemistry" between people, standards of housekeeping, past experiences, flexibility and compromise are all characteristics that play a role in choosing someone as a sharing partner. Staff assist individuals about the criteria most important to them, and help them prioritize their needs.

Public Awareness

In recent times a variety of public awareness vehicles have been used in an attempt to reach the people who can benefit from the Match and Share services.

It appears that the most profitable method is via a widely distributed newspaper that is available free of charge to the reader and supported by the advertiser. Many people simply do not have the 50¢ a day/or close to $5 a week to spend on house-hunting through the newspapers. Distribution of pamphlets to colleges and universities, displays at seniors' fairs, contacts with social services and health care workers and talks to community groups in addition to newspaper articles, and TV and radio coverage all contribute to keeping Match and Share on people's minds.

RESULTS AND DISCUSSION

	1991	1990
Inquiries	574	614
Information	128	364
New Providers	182	106
New Seekers	164	144
Interviews	264	287
Matches	49	42
Accommodation Registered First Time Ever	38	54
Total Matches 288		

Although there was a slight decrease in actual inquiries in 1991 the total number of matches was greater!

The information requests were down in 1991. This could be attributed to the fact that individuals have more knowledge about homesharing and have decided even prior to calling, that they will register.

Referrals

Housing and non-housing referrals are made for individuals as required. Housing related referrals may include other homesharing programs and registries, housing information services such as Housing Help and Action Logement, non-profit housing providers, tenant and legal associations. In addition increasing requests have been recorded from individuals who require information on the whole range of options in Seniors' Housing in Ottawa-Carleton (Appendix 1 Diagram I - Options in Living).

Non-housing referrals may include recreational and senior centres, home support services, medical and hospital referrals, counselling, as well as other volunteer services!

Interviews

The volunteers and coordinator carry out the home assessments for all registered providers. It is important to convey realistic expectations of a homesharing arrangement as well as ascertain the suitability of the individual. Each home visit takes about 2.5 hours, this includes the interview, arrangements and reporting time. In 1991, 117 home visits were done.

The seekers for the most part are interviewed in the office. If it is a hardship for the client, the interview is done in the home or mutually agreed upon location.

Match Facts

The total number of matches for 1991 was 49. In other words approximately 125 individuals were housed in a homesharing arrangement (several matches include more than one person).

An examination of these matches shows:

	Age	
	+55	-55
Provider Households		
Single Female	31	2
Single Male	4	1
Single Parent (F)	-	1
Couples	7	3
Seeker Households		
Single Female	12	17
Single Male	7	12
Single Parent	-	-
Couples	-	1

Over half or 56% of the matched provider households were female, and 63% were over 55 years of age. By comparison only 12% of providers were male with 8% over 55 years of age.

The seeker population constitutes a younger but still female majority of 59%. Thirty-five percent of the seekers were females under 55 years of age, while 25% were over 55. Single males comprised 39% of the seeker population, with 24% under the age of 55.

One can conclude that the Match and Share program serves a majority of women primarily in provider households.

A closer examination of the matches in 1990 and 1991 (90 matches) shows that 25% of the matches involve frail seniors and special needs populations.

Frail Seniors

12 home providers were able to delay institutionalization by having a home sharer to help with services, provide company and security for a lower rent.

2 home seekers avoided institutionalization by homesharing with a family who provided room and board, company and light supervision.

Special Needs Population

Seekers

3 - Homeless People
1 - Single Parent
2 - Discharged from Psychiatric Hospital
1 - Victim of Domestic Violence
1 - Physically Disabled

These individuals were matched with providers who offered stability, and security. In some instances the seekers were able to provide services and company for a senior.

Waiting to be Matched

At any one time approximately one quarter of the active case load are frail seniors who wish to remain in their own homes and communities. These seniors are waiting for an appropriate match.

More Match Facts

- Forty-three percent of providers interviewed were matched.
- Thirty percent of seekers interviewed were matched.
- Twenty-one percent of the registered providers offered their home for the first time.

It has been estimated that approximately 28.7 percent or 852,760 of the total 2,970,000 residential dwellings in the Province of Ontario were

underutilized in 1981 (statistics Canada Cat 93-942). A sizeable portion of these underutilized dwellings would be potential candidates for at least one form of residential intensification such as homesharing.(4)

The average sharing cost (rent) for a homesharing arrangement in 1991 was between $300-350 a month. This includes a private bedroom and in most cases sharing of the entire house and yard. By comparison rents in October 1991 in Ottawa-Carleton ranged from:

- bachelor, $435 per month,
- one bedroom, $543 per month,
- two bedroom, $672 per month,
- three bedroom, $817 per month.(5)

Case Studies

NOTE: Please note that the real names are not used in these case studies.

(1)
The Fall of 1991 saw the return to our office of a long-time client. This woman now in her mid 80's, had lived in various sharing arrangements for the past 6 years. Each time a new situation was struck it required a commitment on the part of Miss Pepper that involved her presence in the home, in exchange for free room and board. In the most recent "match", the home provider, a very senior lady, had died in August and the family was anxious to put the home on the market and wished the seeker to find alternate shelter, quickly. Now, due to her advancing years Miss Pepper was feeling very desperate, wanting to assist in whatever way she could, so as not to be a burden, but realizing that there were few homes that would be looking for an over eighty year old who would be there for security for another senior. This lady had made an inheritance last since her childhood, living on a pittance, in order to be self-sufficient. A well-educated lady, she refused to be a burden to society, had never received any social assistance and was not even claiming her old

age pension. Neither would she consider seeking any medical services preferring to heal whatever might ail her with natural healing. A unique, independent, and some might say, eccentric person, Miss Pepper, in September, was facing a personal housing crisis.

On a "long-shot" Match and Share contacted a provider who was already sharing her home with another Match and Share client. "Would she have room for another woman, who otherwise would have no roof over her head, in very short order?". Unexpectedly, the answer was "yes", she would certainly meet her. The provider was apprised of the urgency of the situation, and the lack of alternatives that existed for Miss Pepper. There was no room in local shelters, nor would she go to one or any other residence. She could seemingly afford little else and, as a last resort, she might end up in an inexpensive motel, as a temporary measure. Once these possibilities were examined the provider determined that Miss Pepper had to move in to her home, she could not bear the thought of a senior "being on the street" when she had room for her.

The move took place and Match and Share was instrumental in having Miss Pepper obtain medical coverage and her old age pension. The first while was difficult as Miss Pepper, who had been so upset and worried about her future housing, had neglected proper nutrition. She was quite disoriented and wondered how long it would be before she had to leave. With regular meals and a lot of reassurance on the part of the provider,Miss Pepper settled in. Over the next few months an extraordinary transformation took place and a very strong bond formed between seeker and provider. An abrupt end to this remarkable match came with Miss Pepper's death (due to an aneurysm) on January 31st, 1992.

(2)

Mrs. Beaulieu had been registered with Match and Share for some time but the "right" person had not yet come along. Since her husband died some 30 years ago she had always opened her home to someone who could really benefit from her home made soups and other specialties (she loves to cook), her comfortable accommodation and her understanding ways. The profile she had drawn when asked what type of seeker she was looking for included elements that aptly described 40 year old Mr. St-Jean, a new client in April 1991.

He had been referred to Match and Share by a contact at the Canadian Institute for the Blind. He had been looking for housing since the brother with whom he was living had decided to leave Ottawa. Being on social assistance with few job prospects on the horizon he needed a place quickly, one where his hearing and sight disabilities would not be cause for discrimination and where his monthly income could cover food and lodging. He also required that the provider be francophone so that communication would be comfortable.

Mrs. Beaulieu came to mind. Although she had indicated that her "sharers" had always been Seniors, she was not averse to considering this younger seeker. Within a few days their initial meeting took place, personal histories were exchanged, and, as often happens, common acquaintances identified.

This seemed to be the "right" sharing situation despite the fact that there was a gap of close to 40 years between them. Nearly a year later, Mrs. Beaulieu and Mr. St-Jean are still in a Match, she having gone through a cataract operation with some ensuing complications, a difficult time during which Mr. St-Jean could provide moral support and understanding. Mr. St-Jean has also benefited in many ways. Mrs. Beaulieu ensures that, despite dwindling funds by the end of the month, his food supply is plentiful. There is always easy conversation. Mrs. Beaulieu and Mr. St-Jean not only share accommodation and meals but also have lots to laugh about together.

$ Savings

In both of these situations a cost saving to the government (ultimately the tax payer) was realized through a homesharing arrangement. Savings that would not have been realized had these individuals been hospitalized or institutionalized for any length of time.

Cost to the Government (the tax payer)

- a non-profit housing unit	= $10,000
- a hospital bed	= $745/day
- a nursing home bed or home for the aged	= $745 - 1,441/month
- a bed in a hostel	= $24/day in subsidies
- a bed in a shelter	= $31/day in subsidies

Homesharing offers a supportive housing alternative to marginalized individuals in the community. It allows for creative solutions to assist in housing persons with special needs in a cost effective way.

FUTURE DIRECTIONS

As the aging population increases and public policy encourages seniors to stay at home a greater number of referrals are anticipated from seniors who require more services.

Support services can be better integrated through a Homesharing program such as Match and Share with slight modifications to the mandate. Match and Share can assume a greater role along the continuum of care.

For example:

- A "Match and Care" model of homesharing could be established. Supportive housing in seniors' homes and apartments would be achieved with a homesharing model. Targeted would be seniors who live alone and have few family members, neighbours and friends as care givers. Although service exchange matches have al-

ways occurred in Match and Share the mandate has been to target the well elderly.

- The Housing Registries Office could become the "seniors' housing link" within the community for the senior who needs housing information. The office has assembled information and is well acquainted with the seniors' housing stock.

- The Match and Share program is undertaking updating the Directory of Housing and Residences for Seniors in Ottawa-Carleton. There seems to be a need for this information to be assembled in one place where an individual can come in and discuss housing options in detail.

CONCLUSION

Match and Share Seniors' Homesharing has filled a gap in housing for people who choose homesharing as a way of life. Despite its small size the program offers seniors and others, a choice in housing.

It fills a unique niche in the community and has the potential to assume a greater role.

APPENDIX 1

- References
- Advisory Committee Members
- Budget
- Options in Living

REFERENCES

1) Ottawa-Carleton Regional Planning Department 1990 Update "Population Projection 1986 - 2011" - 1990.

2) "Aging in Place" Needs and Realities in Ottawa-Carleton.

3) Redirection of Long-Term Care and Support Services in Ontario. A Public Consultation Paper.

4) Evaluation of the Ontario Home Sharing Program. Ministry of Housing, Fall 1989.

5) Ottawa-Carleton Directory 91-92, a guide to housing resources in the region. Regional Municipality of Ottawa-Carleton Planning Department.

HOUSING REGISTRY ADVISORY COMMITTEE MEMBERS

Councillor Jack MacKinnon
Chairman
City Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1N 5A1
564-1314

Ms. Ginette Roberge
Health Department
495 Richmond Road
Ottawa, Ontario
K2A 4A4
722-2242 Ext 3612

Mr. Bill Clement
Ontario Housing Corporporation
1365 Richmond Rd, Suite 300
Ottawa, Ontario
K2B 6R7
820-8305

Ms. Laurene Wagner
Program Officer
City Living
300-11 Holland Avenue
Ottawa, Ontario
K1Y 4S1
564-1241

Ms. Margaret George, Prgm Dir.
Community Support Services
Council on Aging
256 King Edward Avenue
Ottawa, Ontario
K1N 7N1
232-3577

Ms. Marni Cappe
RMOC Planning Department
111 Lisgar St., 2nd Floor
Ottawa, Ontario
K2P 2L7
560-2053

Mr. Bill Wade
1111-111 Wurtemberg Street
Ottawa, Ontario
K1N 8M1
231-6191

Mr. Mark Sauve
Canadian Hearing Society
216 Murray Street
Ottawa, Ontario
K1N 5N1
236-0509

Ms. Teena Tomlinson
Director of Housing
Disabled Persons CommunityResources
1525 Carling Avenue, Lower Lev.
Ottawa, Ontario
K1Z 8R9
729-1700

Mrs. Jermete Levene, Coord.
Shared Housing Program
YM-YWCA
180 Argyle Avenue
Ottawa, Ontario
K2P 1B7
788-5062

Ms. Sharon Peebles
Housing Registries Coordinator
RMOC Heritage Building
111 Lisgar Street
Ottawa, Ontario
K2P 2L7
560-1366

Mr. Albert Linus
Program Supervisor
Ministry of Community and Social Services
10 Rideau Street, 7th Floor
Ottawa, Ontario
K1N 9J1
787-4256

Ms. Nainie Cloutier
O.C.I.S.O.
18 Louisa Street
Ottawa, Ontario
K1R 6Y6
238-4256

Mr. Charles Saso
Canadian Paraplegic Assoc.
703-200 Elgin Street
Ottawa, Ontario
K2P 1L5
238-8305

Ms. Ronda Stoller
Executive Director
O-C Independent Living Centre
905-150 Kent Street
Ottawa, Ontario
K1P 5P4
563-2033

Mr. Michael Wilson
Housing Help
792-A Somerset Street West
Ottawa, Ontario
K1R 6R2
563-4532

Mrs. Suzanne Hale
Homesharing Awareness
RMOC Housing Registries
Heritage Building, 111 Lisgar Street
Ottawa, Ontario
K2P 2L7
560-1366

REVENUES

shared expenses	
Housing Registries (Match & Share/Homelink)	
Ministry of Housing	$40,000.00
Office for Disability Issues	$16,000.00
Regional Municipality of Ottawa-Carleton	$74,000.00
Homelink	
Office for Disability Issues	$18,000.00

OPTIONS IN LIVING

Homelink

HOMELINK

Background and Mandate

In 1988 the Office for Disabled Persons established the Homelink program. In Ottawa-Carleton this pilot project amalgamated with the Accessible Housing Registry which had been established in 1986. Homelink has three major objectives:

1. To develop a mechanism to link private and non-profit landlords with disabled persons who are actively seeking opportunities for living independently in their communities.

2. To expand the range of housing options to disabled persons by making landlords and consumers more aware of the possibilities of community living for disabled persons.

3. To encourage self-help and self direction for disabled persons by helping them attain the skills necessary to approach landlords and carry out rental negotiations.

Using computerized listings the Homelink Centre puts disabled persons who are seeking accessible accommodation in contact with landlords who have suitable units available. There is no charge to either the tenant or landlord for this service.

Structure

The Homelink Centre operates with the same staff as the Match and Share program, with the exception of the volunteers.

To expedite the intake procedure clients register over the telephone. A personal interview is not required although some individuals prefer to register at the office. Information on the type of housing that is required, is obtained, and is entered into the computer. Application forms for social housing are sent to clients to gain access to as many places as possible,

(waiting lists of one-two years are not uncommon for subsidized units). By registering with Homelink the client has access to all social housing providers. Staff keep a control sheet of applications sent and returned, as Homelink prefers to keep track of all applications. Once received by the Homelink office applications are sent on behalf of the client to each housing provider. Follow- up is done throughout the process. If assistance is required with applications, coaching and help with the forms are offered.

When a vacancy is reported a computerized list of appropriate clients is generated. This list captures the elements of the clients' requests and matches them with the characteristics of the specific vacancy. Individuals are notified by telephone or by mail. The selection is left to each housing provider, although Homelink staff will notify clients who have been registered longest, first.

Results and Discussion

In 1991 over two hundred families and individuals were notified of vacancies as well as upcoming new developments. Mail-outs for new housing developments assist housing providers generate a list of individuals requiring accessible units. This list of names is necessary in supporting applications for funding, as well, as allowing an early start in the application process, for clients.

Some Facts

• New Consumers	154
• Consumers Using Inventory	544
• Inquiries Only	56

Top 3 Reasons for Moving

- Accommodation not accessible
- Discharge from hospital and requires new accommodation
- other - education/employment leave

Size of Units Requested (highest to lowest frequency)

- 1 bedroom
- 2 bedroom
- 3 bedroom

Greatest Age Ranges in Order of Frequency

- 35 - 54,
- 55 +,
- 25 - 34.

Level of Accessibility Requested in Order of Frequency (see guidelines for definitions):

- Wheelchair Access
- Special Features
- Limited Access
- Limited Wheelchair
- Vision Requirements
- No requirements.

Affordable Rent:

Rent Geared to Income units were requested by 70% of the clientele.

The Accessible Housing Handbook

By year end 1991, 830 units in Ottawa-Carleton had been surveyed to

determine level of accessibility (see Appendix for accessibility guidelines). These units are in both the profit and non-profit sectors. A resource book, produced by Homelink, listing the units, with a photograph of the building and other pertinent information is available from the Housing Registries Office, public libraries, agencies and hospitals working with disabled individuals. The intention is to update the handbook every two years.

Activities

National Access Awareness Week (NAAW)

Staff has actively participated on the steering committee of NAAW since its inception four years ago. NAAW is a federal government initiative in which all provinces participate. Ottawa-Carleton has been a leader with innovative NAAW programs that have been adapted throughout Canada. Some activities organized have included:

- a bus tour of accessible units - filmed by the National Organizing Committee of NAAW.
- a mentor/protege project called "Face to Face", duplicated across Canada.
- recreation seminars and workshops throughout all municipalities in Ottawa-Carleton.

For a full description of activities the NAAW evaluation is available from Disabled Persons Community Resource Centre, 1525 Carling Avenue (724-5886).

Homelink staff participated in the Regional Healthy Communities Display, Community Day as well as the Financial Fair for people with disabilities at the Nepean Civic Centre.

Other Activities:

Homelink participates in the Regional Support Services Coalition Committee on an on-going basis.

In an effort to reach as many individuals as possible who might be assisted by Homelink's services, newspaper advertising has been used. Copy detailed locations and types of accessible units available.

An article in "Contact", the Independent Living Centre's publication, defined Homelink's role, and detailed the process for acquiring appropriate housing.

Realizing that politicians' offices are frequently approached for information and assistance, Homelink forwarded pamphlets to all mayors and councillors after the fall 1991 Ottawa-Carleton election.

All staff are, on a day-to-day basis, assisting clients, their families and professionals with regards to housing questions.

Homelink Subcommittee

A committee organized through Homelink, which includes housing providers (Appendix 2) was established in June 1990 to examine real and perceived barriers to access to existing units.

A number of concerns and problems were raised by the group. Some of these concerns included:

- poor design features in units
- units that were called "accessible" were not really
- time gaps in filling vacancies
- accessibility for clients with low mobility
- client's refusal of units.

The committee has met three times and will continue to meet and focus on the most pertinent issues.

Conclusion

Based on the number and variety of inquiries that Homelink receives, and on the growing number of people with disabilities in Ottawa-Carleton, there is no doubt that Homelink's services have become a necessary link in the chain of services in the community. Homelink continues to strive for a higher and broader level of service realizing that Ottawa-Carleton residents' quality of life, in great part, depends on their level of satisfaction with their housing and daily living environment.

APPENDIX 2

1. List of organizations reported on Homelink sub-committee.
2. Accessibility Guidelines.

Organizations Represented on Homelink Subcommittee

Homelink (Housing Registries, Planning Department)
Rehabilitation Centre
Canadian Mental Health Association
Ottawa-Carleton Regional Housing Authority
Action-Logement
Independent Living Centre
Centretown Citizens Corporation
Housing Help
City Living, Tenant Placement
City of Ottawa, Department of Housing and Property
Disabled Persons Community Resources

- Barrier-Free
- Integrated Housing

Cooperative Housing Federation of Eastern Ontario
Ministry of Housing

GUIDELINES FOR ACCESSIBILITY RATING

CATEGORY 1: LIMITED ACCESS

The unit and/or building is NOT wheelchair accessible but MAY be suitable for those individuals with lesser degrees of mobility impairment (e.g. those who use walkers or canes).

To determine this rating, use the criteria for Category 3. If very few of these criteria are met, the rating is Category 1.

CATEGORY 2: LIMITED WHEELCHAIR ACCESSIBILITY

The unit and/or building for SOME degree of wheelchair access, but some areas (e.g. bathroom or kitchen) are not fully accessible.

To determine this rating, use the criteria for Category 3. If only some of the areas in the unit and/or building meet these criteria, the rating is Category 2.

CATEGORY 3: WHEELCHAIR ACCESS

The unit and/or building has a minimum degree of wheelchair accessibility throughout.

Criteria to be met in order to be included in Category 3 - all areas in unit and/or building should have:

1. Door openings - 32"/81cm wide
2. Door thresholds - .5/1cm high or less
3. No stairs (or, if there are stairs, accessible elevators should be provided, servicing all levels)
4. Smooth and continuous surfaces (on walkways, in corridors, etc...)
5. Adequate turning circles (60" x 60"/1.5m x 1.5m) in corridors and at elevators and doors

6. Adequate space for transfers in bathrooms, parking and drop off areas.

CATEGORY 4: SPECIAL FEATURES - WHEELCHAIR MODIFICATIONS

A building and/or unit would be included in Category 4 if, in addition to meeting the above criteria, it also had such items as ramps/hydraulic lifts, specially designed and located fixtures/fittings (such as lever type door hands, grab bars, etc...) and other items that would allow for maximum convenience of access to the wheelchair user.

These are the four basic ratings to be given to a building and/or unit. It is also important to note whether the building and the unit have different levels of accessibility.

In addition to these ratings, two subsidiary categories are possible:

SPECIAL FEATURES - VISION (V)

The unit and/or building has special features for the visually impaired such as contrasting floor and wall surfaces, tactile cues in elevators and stairways, and sound indicators in elevators.

SPECIAL FEATURES - HEARING (H)

The unit and/or building has special features for the hearing impaired such as visual identification security systems and fire alarms with visual signals.

REGISTRES DES LOGEMENTS
RAPPORT ANNUEL 1991

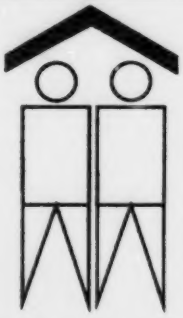

Programme de logements partagés pour personnes âgées

LIAISON-LOGEMENT - Logements accessibles pour les personnes handicapées

Un projet appuyé par l'Office des personnes handicapées de l'Ontario

Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton
Service de l'urbanisme
Juillet, 1992

TABLE DES MATIÈRES

Introduction iii

Programme de logements partagés pour personnes âgées

a) Historique et mandat 1
b) Structure 2
c) Appariement 4
d) Considérations pour l'avenir 12
e) Conclusions 13
f) Annexe 1 14

Liaison-Logement - Un registre de logements accessibles pour les personnes handicapées

a) Historique et mandat 19
b) Structure 19
c) Résultats et discussion 20
d) Guide des logements accessibles 21
e) Activités 22
f) Annexe 2 27

(Ce rapport est imprimé en gros caractères pour faciliter la lecture)

Logements partagés

INTRODUCTION

Ce rapport annuel porte sur les activités du Programme de logements partagés pour personnes âgées et du programme Liaison-Logement.

Des éléments externes aux activités des registres des logements ont grandement influencé l'orientation du programme et la composition de la clientèle du bureau. Compte tenu de la récession, beaucoup de personnes handicapées et de personnes âgées se sont retrouvées dans une situation économique précaire et ont dû chercher un logement à un prix raisonnable, c.-à-d. inférieur au prix du marché. En plus du manque d'argent, les faibles taux d'inoccupation ont amené les gens à chercher de l'aide auprès de Partage de logement et de Liaison-Logement.

Au moment de la préparation de ce rapport, le financement provincial des 17 organismes de logements partagés en Ontario est incertain. Le financement actuel ne va pas au-delà du 31 mars 1992. Toutes les personnes visées par les logements partagés, les consommateurs et le personnel, ont éprouvé de l'incertitude et de l'inquiétude la plupart du temps en 1991. On a utilisé le personnel au détriment des activités quotidiennes pour consacrer plus de temps aux efforts d'intervention auprès du gouvernement provincial.

La collectivité de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, les organismes communautaires et les consommateurs ont accordé un soutien extraordinaire au Programme de logements partagés! Queens Park sait très bien que ce programme est restreint, mais rentable. Nous entreprenons 1992 avec un optimisme voilé.

NOTE : Au moment d'aller sous presse, Partage de logement a été informé que le financement est renouvelé jusqu'au 31 mars 1993. Le ministère a proposé une revue de tous les programmes de logements qui ont l'appui de la collectivité en vue d'évaluer le financement à long terme à l'avenir.

PROGRAMME DE LOGEMENTS PARTAGÉS POUR PERSONNES ÂGÉES

HISTORIQUE ET MANDAT

Le Programme de logements partagés pour personnes âgées a été lancé en octobre 1984, à la suite de consultations approfondies dans la collectivité. À l'origine, le bureau était situé au Service des foyers pour personnes âgées, mais il a été transféré au Service de l'urbanisme en 1986 parce que celui-ci a une plus grande responsabilité liée au mandat de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton en matière de logement. Simultanément, le Service de l'urbanisme a lancé un nouveau programme, «Un registre de logements accessibles pour les personnes handicapées». Les deux programmes fonctionnaient dans un cadre commun et ils sont devenus le bureau des registres de logements.

Partage de logement offre un service d'appariement et d'aiguillage aux individus qui veulent partager un logement. Logements partagés s'intéresse aux personnes âgées, les aide à maintenir leur autonomie dans la collectivité et à domicile en les présentant à un partageant au profil approprié. Partage de logement s'intéresse aussi à l'appariement intergénérationnel et dans un cas, les partenaires ont passé au moins 20 ans ensemble. Les parents seuls, les handicapés physiques, les victimes de violence en milieu familial, les sans-abri et les personnes seules à faibles revenus sont aussi bénéficiaires de logements partagés.

Depuis le début du Programme de logements partagés à la fin de 1984, son mandat et ses objectifs n'ont à peu près pas changé. En avril 1989, le Comité consultatif des registres de logements (voir annexe) a revu le mandat du programme et réitéré ses objectifs :

1) Offrir un logement à un prix raisonnable aux personnes de tous les groupes d'âge, en particulier aux personnes âgées (pour partager un logement, une personne doit être âgée de 55 ans et plus).

2) Offrir aux personnes âgées une solution de rechange aux institutions, des installations résidentielles et le choix de garder leur domicile.
3) Utiliser avec plus de discernement le parc de logement actuel.
4) Tenir un répertoire des services et des organismes communautaires qui peuvent fournir du soutien aux personnes visées par le partage de logement.

Le Programme de logements partagés pour personnes âgées a étendu ses activités sans formalité pour répondre au changement démographique de la population âgée. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans passera de 28 000 à 41 700 entre 1991 et 2001.(1)

Les personnes âgées veulent rester à domicile et «vieillir chez soi» aussi longtemps que possible.(2) La politique publique encourage aussi les personnes âgées à rester dans la collectivité. Le gouvernement provincial actuel réorganise les services de soutien et de soins de santé en Ontario, dans le cadre de la Nouvelle orientation en matière de soins de longue durée et de services de soutien.(3) Les objectifs du Programme de logements partagés pour personnes âgées concordent bien avec la Nouvelle orientation qui fournit l'occasion de renforcer le rôle de Partage de logement, si l'on établit les relations appropriées.

STRUCTURE

Actuellement, l'effectif des registres des logements comprend trois employés et trois bénévoles : une coordonnatrice et une adjointe administrative à plein temps, un agent des relations communautaires et trois bénévoles à temps partiel.

La coordonnatrice est responsable du programme et l'administre, et elle communique avec les clients et leur famille, le gouvernement, les organismes communautaires, les hôpitaux, les travailleurs sociaux, etc. Les entrevues avec les clients, les présentations à des groupes et l'information du public font partie de ses responsabilités.

L'adjointe administrative reçoit au téléphone des renseignements des clients éventuels de logements partagés, les informe et complète la première formule de demande. L'entrée des données, la dactylographie, le classement et les procédures générales de bureau font partie de ses responsabilités.

L'agent de sensibilisation communautaire est responsable de la campagne de publicité dans son ensemble, des présentations aux médias et des relations avec le personnel de la radio, de la télévision et des journaux. De plus, elle aide la coordonnatrice à réaliser les activités du programme et la remplace lorsque c'est nécessaire.

Les trois bénévoles participent au programme depuis plus de quatre ans. Ce sont des femmes compétentes qui ont une formation relative au travail social, à la gérontologie et au personnel. Au cours des visites à domicile, elles ont une entrevue avec les fournisseurs et les évaluent chez eux. De plus, elles participent aux réunions bimensuelles du personnel pour discuter de nouveaux fournisseurs et d'ententes de partage possibles. Ces réunions améliorent la formation et les échanges relatifs aux expériences.

Appariement!

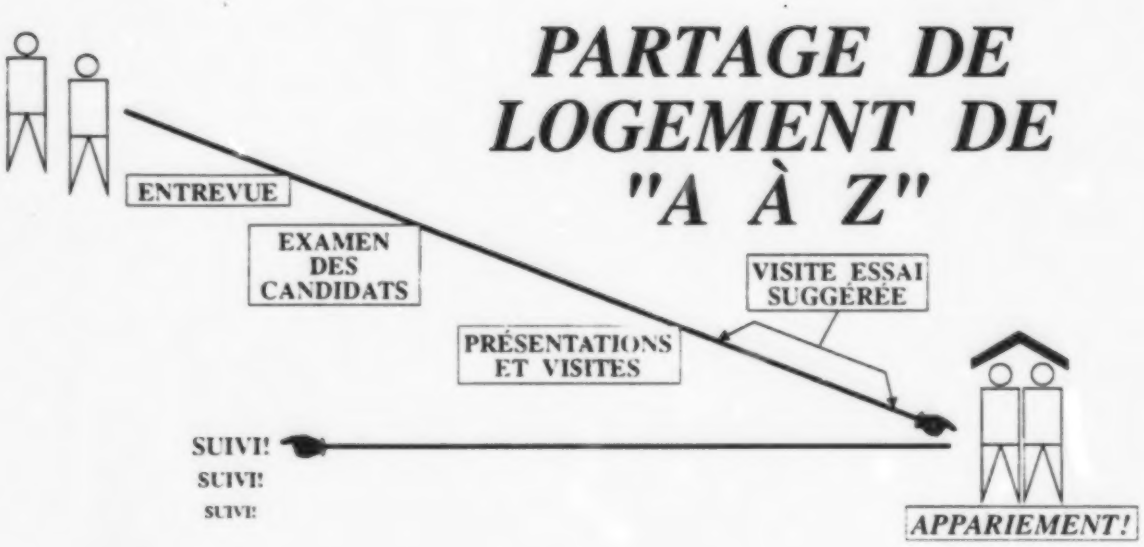

On tient compte d'un bon nombre de considérations relatives aux deux personnes avant qu'elles en arrivent à une entente de partage de logement.

Les motivations principales des fournisseurs, en majorité des femmes âgées seules, sont les suivantes :

- compagnie,
- sécurité,
- services et
- préoccupations financières.

D'un autre côté, les demandeurs, généralement plus jeunes, ont les mêmes motivations, mais dans un ordre de priorités différent :

- préoccupations financières,
- compagnie,
- sécurité et
- services.

D'autres considérations subjectives ne peuvent être évaluées : la «compatibilité» des personnes, les normes d'entretien ménager, les expériences vécues, la flexibilité et le sens du compromis sont des caractéristiques qui ont leur importance dans le choix d'un partenaire. Le personnel fournit de l'aide relative aux critères les plus importants pour les individus et les aide à définir leurs besoins par ordre d'importance.

Sensibilisation du public

On a utilisé récemment divers moyens de sensibilisation du public pour essayer de rejoindre les personnes qui peuvent bénéficier des services de Partage de logement.

Un journal gratuit, largement distribué, à la disposition des lecteurs et soutenu par l'annonceur semble le moyen le plus rentable. Beaucoup de personnes n'ont tout simplement pas les moyens de dépenser 0,50 $ par jour, ou près de 5 $ par semaine, pour chercher un logement dans les journaux. La distribution de dépliants dans les collèges et les universités, les étalages des foires pour personnes âgées, les communications avec les services sociaux et le personnel soignant, les présentations aux groupes communautaires, les articles dans les journaux, les reportages à la télévision et à la radio sont tous des moyens à utiliser pour que les gens n'oublient pas Partage de logement.

RÉSULTATS ET DISCUSSION

	1991	1990
Demandes de renseignements	574	614
Information	128	364
Nouveaux fournisseurs	182	106
Nouveaux chercheurs	164	144
Entrevues	264	287
Ententes de partage	49	42
Logement inscrit pour la première fois	38	54
Ententes de partage totales 288		

Même si les demandes de renseignements concrets ont légèrement diminué en 1991, le nombre total d'ententes de partage était plus élevé!

Les demandes d'information ont diminué en 1991. C'est peut-être parce que les gens sont mieux renseignés au sujet des logements partagés et qu'ils ont décidé de s'inscrire avant même de téléphoner.

Recommandations

On fait des recommandations relatives au logement et à d'autres sujets selon les besoins des individus. Les recommandations relatives au logement peuvent viser d'autres programmes de logements partagés et des registres, des services de renseignements sur le logement, par exemple, Aide-logement et Action Logement, des fournisseurs de logements sans but lucratif, des locataires et des associations juridiques. De plus, on a noté une augmentation du nombre des individus qui demandent des renseignements sur l'éventail complet des possibilités de logement pour personnes âgées dans Ottawa-Carleton (schéma de l'annexe 1 - Choix de logement).

Les recommandations relatives à d'autres sujets peuvent viser les centres pour personnes âgées et de loisirs, les services d'appui à domicile, le renvoi aux soins médicaux et à l'hôpital, la consultation et d'autres services bénévoles!

Entrevues

Les bénévoles et la coordonnatrice évaluent à domicile tous les fournisseurs inscrits. Il est important de faire savoir que les attentes relatives à une entente de partage doivent être réalistes et de vérifier la compatibilité de la personne. Chaque visite à domicile dure environ 2.5 heures, y compris l'entrevue, l'entente et le temps de rapport. En 1991, on a visité 117 domiciles.

L'entrevue avec les demandeurs a lieu au bureau la plupart du temps. Si le client éprouve une difficulté à cet égard, l'entrevue a lieu au domicile ou dans un endroit convenu mutuellement.

Faits relatifs à l'entente de partage

En 1991, on a conclu 49 ententes de partage. En d'autres mots, 125 personnes environ ont trouvé un logement partagé (plusieurs ententes visent plus d'une personne).

L'examen de ces ententes révèle ce qui suit :

	Âge	
	+55	-55
Ménages fournisseurs		
Femme seule	31	2
Homme seul	4	1
Parent seul (F)	-	1
Couples	7	3
Ménages demandeurs		
Femme seule	12	17
Homme seul	7	12
Parent seul	-	-
Couples	-	1

Plus de la moitié, soit 56 %, des ménages fournisseurs appariés étaient des femmes et 63 % étaient âgées de plus de 55 ans. Comparativement, 12 % seulement des fournisseurs étaient des hommes et 8 % étaient âgés de 55 ans et plus.

Les chercheurs sont plus jeunes et encore une fois, la plupart sont des femmes, soit 59 %. Les chercheurs étaient des femmes âgées de moins de 55 ans dans 35 % des cas, et 25 % avaient plus de 55 ans. Les hommes seuls représentaient 39 % des chercheurs et 24 % avaient moins de 55 ans.

On peut conclure que les femmes en majorité, surtout les ménages fournisseurs, bénéficient du Programme de logements partagés.

Un examen plus détaillé des ententes de partage conclues en 1990-1991 (90 ententes) montre que dans une proportion de 25 %, elles portent sur les personnes âgées frêles et les populations à besoins spéciaux.

Personnes âgées frêles

12 fournisseurs de logements ont pu retarder le placement en institution en ayant un partageant qui fournit des services, de la compagnie et de la sécurité en échange d'un loyer réduit.

2 chercheurs de logement ont évité le placement en institution en partageant avec une famille qui a fourni le gîte et le couvert, de la compagnie et une légère surveillance.

Population à besoins spéciaux

Chercheurs

3 -personnes sans abri,
1 -parent seul,
2 -personnes sortant d'un hôpital psychiatrique,
1 -victime de violence en milieu familial et
1 -handicapé physique.

Ces personnes ont conclu une entente avec des fournisseurs qui offraient la stabilité et la sécurité. Dans certains cas, les chercheurs ont pu fournir des services et de la compagnie à une personne âgée.

En attente d'appariement

Peu importe la période, le quart environ des dossiers en cours porte sur des personnes âgées frêles qui veulent rester à domicile dans leur collectivité. Ces personnes âgées attendent un partenaire compatible.

Faits supplémentaires relatifs à l'entente de partage

- Quarante-trois pour cent des fournisseurs qui ont passé une entrevue ont trouvé un partenaire.
- Trente pour cent des chercheurs qui ont passé une entrevue ont trouvé un partenaire.
- Vingt et un pour cent des fournisseurs inscrits ont offert leur domicile pour la première fois.

On a évalué que 28,7 % environ, ou 852 760 logements sur un total de 2 970 000 habitations en Ontario, étaient sous-utilisés en 1981 (Statistique Canada, n° 93-942 au catalogue).

Un nombre important des logements sous-utilisés pourraient probablement contribuer à une forme de densification résidentielle au moins, par exemple le partage de logement.(4)

Le coût moyen (loyer) d'une entente de logement partagé en 1991 se situait entre 300 et 350 $ par mois. Cela comprend une chambre privée et, dans la plupart des cas, le partage entier de la maison et du jardin. Comparativement, les loyers d'Ottawa-Carleton coûtaient en octobre 1991 :

- studio, 435 $ par mois,
- une chambre, 543 $ par mois,
- deux chambres, 672 $ par mois,
- trois chambres, 817 $ par mois.(5)

Études de cas

NOTE : Veuillez noter que les noms réels n'ont pas été utilisés dans ces études de cas.

(1)
Nous avons revu une cliente de longue date à l'automne de 1991. Cette octogénaire avait partagé divers logements au cours des six dernières années. À chaque fois, M^lle^ Pepper devait s'engager à être présente à domicile en échange du gîte et du couvert. Au cours de la dernière «entente», la fournisseuse, une dame très âgée, est décédée au mois d'août et la famille voulait mettre la maison en vente au plus tôt et espérait que la chercheuse trouve une autre abri rapidement. Compte tenu de son âge avancé, M^lle^ Pepper était désespérée, voulait aider autant qu'elle le pouvait pour ne pas être un fardeau, mais elle se rendait compte que très peu de foyers cherchaient une personne âgée de plus de 80 ans pour offrir de la sécurité à une autre personne âgée. Depuis son enfance, cette dame avait pris soin d'un héritage et vivait de presque rien pour subvenir à ses besoins. Cette dame très cultivée refusait d'être un fardeau pour la société, n'avait jamais reçu d'aide sociale et ne réclamait même pas sa pension de vieillesse. Elle n'utilisait pas davantage les services médicaux et préférait la guérison naturelle, peu importe ses

maux. Unique, indépendante, et peut-être excentrique selon certains, M^lle Pepper faisait face à une crise personnelle de logement en septembre.

Partage de logement a pris l'initiative «peu évidente» de communiquer avec une fournisseuse qui partageait déjà son domicile avec une autre cliente de Partage de logement. Aurait-elle une autre chambre pour une femme qui, autrement, se retrouverait très rapidement sans abri? À notre surprise, elle a répondu «oui», elle aimerait certainement la rencontrer. On a informé la fournisseuse que la situation était urgente et que M^lle Pepper n'avait pas d'autre choix. Les refuges locaux n'avaient pas de chambre et elle refusait d'aller en résidence. Elle ne pouvait pas s'offrir grand chose d'autre semble-t-il et en dernier recours, un motel bon marché serait peut-être une solution temporaire. Après avoir examiné ces possibilités, la fournisseuse a décidé que M^lle Pepper devait déménager chez elle. Elle ne pouvait tolérer l'idée d'une personne âgée «dans la rue» alors qu'elle avait une chambre.

L'entente a eu lieu et, à la suite des efforts de Partage de logement, M^lle Pepper a obtenu l'assurance-santé et sa pension de vieillesse. La situation a été difficile au début parce que M^lle Pepper, très inquiète et contrariée au sujet du logement suivant, avait négligé son alimentation. Elle était très désorientée et se demandait dans combien de temps elle devrait repartir. La fournisseuse lui a servie des repas réguliers et l'a rassurée un bon nombre de fois, et M^lle Pepper s'est installée. Au cours des quelques mois suivants, il y a eu une transformation extraordinaire et un lien très solide s'est noué entre la chercheuse et la fournisseuse. Cette entente remarquable s'est terminée brusquement avec le décès de M^lle Pepper (à la suite d'un anévrisme), le 31 janvier 1992.

(2)

M^me Beaulieu était inscrite à Partage de logement depuis quelques temps, mais on n'avait pas encore trouvé la personne «compatible». Depuis le décès de son mari quelque 30 ans auparavant, elle avait toujours accueilli quelqu'un qui pouvait vraiment bénéficier de ses soupes maison et d'autres spécialités (elle adore cuisiner), de son logement confortable et de sa compréhension. Lorsqu'on lui a demandé le type de partenaire recherché, elle a tracé un profil dont certains éléments correspondaient très bien à M. St-Jean, âgé de 40 ans, un nouveau client depuis avril 1991.

Une personne-ressource de l'Institut canadien pour les aveugles l'avait recommandé à Partage de logement. Il habitait avec son frère, mais cherchait un logement depuis que celui-ci avait décidé de quitter Ottawa. Bénéficiaire de l'aide sociale avec peu de possibilités d'emploi à l'horizon, il avait besoin d'un endroit rapidement, quelque part où ses déficiences de l'ouïe et de la vue ne seraient pas une cause de discrimination et où son revenu mensuel lui assurerait le gîte et le couvert. Il a aussi demandé un fournisseur francophone pour communiquer facilement.

Nous avons pensé à M^me Beaulieu. Même si elle avait mentionné que ses «partageantes» avaient toujours été des personnes âgées, elle n'était pas contre l'idée de considérer ce chercheur plus jeune. Quelques jours plus tard, ils se sont rencontrés pour la première fois, ils ont échangé des renseignements personnels et, comme c'est souvent le cas, ils connaissaient tous les deux certaines personnes.

La situation semblait «conforme» au partage même si 40 ans les séparaient. Environ un an plus tard, M^me Beaulieu et M. St-Jean font toujours la paire. Elle a eu une opération des cataractes suivie de quelques complications, période difficile pendant laquelle M. St-Jean a pu fournir soutien moral et compréhension. M. St-Jean a aussi bénéficié de la situation de plusieurs façons. Malgré la diminution des fonds à la fin du mois, M^me Beaulieu s'assure que l'alimentation est abondante. La conversation est toujours détendue. M^me Beaulieu et M. St-Jean partagent non seulement le gîte et le couvert, mais aussi de nombreux éclats de rire.

Économies $

Dans ces deux cas, le gouvernement (et en fin de compte, le contribuable) a réalisé des économies à partir de logements partagés. Des économies perdues si ces personnes avaient été hospitalisées ou placées en institution, peu importe pendant combien de temps.

Frais pour le gouvernement (le contribuable)

- logement sans but lucratif	= 10 000 $
- lit d'hôpital	= 745 $ par jour
- lit dans une maison de soins infirmiers ou dans un foyer pour personnes âgées	= 745 $ - 1 441 S par mois
- lit dans un hôtel	= subvention de 24 $ par jour
- lit dans un refuge	= subvention de 31 $ par jour

Le logement partagé est une solution de rechange qui offre un logement d'appui aux individus marginalisés de la collectivité. Il offre des solutions créatives et rentables pour aider les personnes qui ont des besoins spéciaux à trouver un logement.

ORIENTATIONS FUTURES

Alors que la population vieillissante augmente et que la politique publique encourage les personnes âgées à rester à domicile, on prévoit un plus grand nombre de recommandations au sujet des personnes âgées qui ont besoin davantage de services.

Il est possible d'améliorer l'intégration des services de soutien à partir d'un programme de logements partagés, par exemple Partage de logement, en modifiant légèrement le mandat. Partage de logement peut agir davantage dans le domaine des soins.

Par exemple :

- On pourrait définir un modèle «Partage logement-soins». L'hébergement d'appui dans les domiciles et les appartements des personnes âgées serait réalisé à partir d'un modèle de logement partagé. L'objectif à atteindre serait les personnes âgées qui vivent seules et qui ont une famille peu nombreuse, ainsi que les voisins et les amis soignants. Même si des ententes d'échange de services se sont toujours réalisées à Partage de logement, le mandat visait les personnes très âgées.

- Le bureau des registres de logements pourrait devenir la «liaison relative au logement des personnes âgées» de la collectivité pour les personnes âgées qui ont besoin de renseignements sur le logement. Le bureau a réuni des renseignements et connaît très bien le parc de logements pour les personnes âgées.

- Le Programme de logements partagés a entrepris la mise à jour du Répertoire des logements et des résidences pour personnes âgées dans Ottawa-Carleton. Il semble y avoir un besoin de réunir ces renseignements dans un endroit où une personne peut venir discuter les possibilités de logement.

CONCLUSION

Logements partagés pour personnes âgées a comblé une lacune pour les personnes dont le mode de vie est de partager un logement. Même s'il est restreint, le programme offre un choix de logements aux personnes âgées et aux autres.

Il occupe une place unique dans la collectivité et il a le potentiel d'en faire davantage.

ANNEX 1

- Références
- Comité Consultatif
- Revenues
- Options

RÉFÉRENCES

1) Ottawa-Carleton Regional Planning Department 1990 Update «Population Projections 1986-2011» - 1990.

2) Vieillir chez soi : besoins et réalités dans Ottawa-Carleton.

3) Nouvelle orientation en matière de soins de longue durée et de services de soutien en Ontario : document de consultation publique.

4) Évaluation du Programme de logement partagé de l'Ontario. Ministère du Logement, automne 1989.

5) Livret sur le logement d'Ottawa-Carleton 91-92, guide sur la situation du logement dans la région. Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, Service de l'urbanisme.

MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DU REGISTRE DES LOGEMENTS

Le conseiller Jack MacKinnon
Président
Hôtel de ville
111, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1N 5A1
564-1314

M^me^ Ginette Roberge
Service de la santé
495, chemin Richmond
Ottawa (Ontario)
K2A 4A4
722-2242, poste 3612

M. Bill Clement
Société de logement de l'Ontario
1365, chemin Richmond
Bureau 300
Ottawa (Ontario)
K2B 6R7
820-8305

M^me^ Laurene Wagner
Agent de programme
Habitation urbaine
300-11, avenue Holland
Ottawa (Ontario)
K1Y 4S1
564-1241

M^me^ Margaret George
Directrice de programme
Services de soutien communautaire
Conseil sur le vieillissement
256, avenue King Edward
Ottawa (Ontario)
K1N 7N1
232-3577

M^me^ Sharon Peebles
Coordonnatrice des registres de logements
Édifice historique de la MROC
111, rue Lisgar
Ottawa (Ontario)
K2P 2L7
560-1366

M. Albert Linus
Superviseur de programme
Ministère des Services sociaux et communautaires
10, rue Rideau
7^e^ étage
Ottawa (Ontario)
K1N 9J1
787-4256

M^me^ Nainie Cloutier
O.C.I.S.O.
18, rue Louisa
Ottawa (Ontario)
K1R 6Y6
238-4256

M. Charles Saso
Association canadienne
des paraplégiques
703-200, rue Elgin
Ottawa (Ontario)
K2P 1L5
238-8305

M^me^ Marni Cappe
Service de l'urbanisme
de la MROC
111, rue Lisgar, 2^e^ étage
Ottawa (Ontario)
K2P 2L7
560-2053

M. Bill Wade
1111-111, rue Wurtemberg
Ottawa (Ontario)
K1N 8M1
231-6191

M. Mark Sauve
Société canadienne de l'ouïe
216, rue Murray
Ottawa (Ontario)
K1N 5N1
236-0509

M^me^ Teena Tomlinson
Directrice du logement
Ressources communautaires
pour les personnes handicapées
1525, av. Carling, niv. inf.
Ottawa (Ontario)
K1Z 8R9
729-1700

M^me^ Jermete Levene
Coordonnatrice
Programme de logements partagés
YM-YWCA
180, avenue Argyle
Ottawa (Ontario)
K2P 1B7
788-5062

M^me^ Ronda Stoller
Directrice générale
Centre d'hébergement autonome
d'Ottawa-Carleton
905-150, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1P 5P4
563-2033

M. Michel Wilson
Aide-logement
792-A, rue Somerset ouest
Ottawa (Ontario)
K1R 6R2
563-4532

M^me^ Suzanne Hale
Sensibilisation aux
logements partagés
Registres des logements
de la MROC
Édifice historique
111, rue Lisgar
Ottawa (Ontario)
K2P 2L7
560-1366

REVENUS

dépenses partagées	
Registres des logements (partage de logement - Liaison-Logement)	
Ministère du Logement	40 000 $
Office des affaires des personnes handicapées	16 000 $
Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton	74 000 $
Liaison-Logement	
Office des affaires des personnes handicapées	18 000 $

OPTIONS

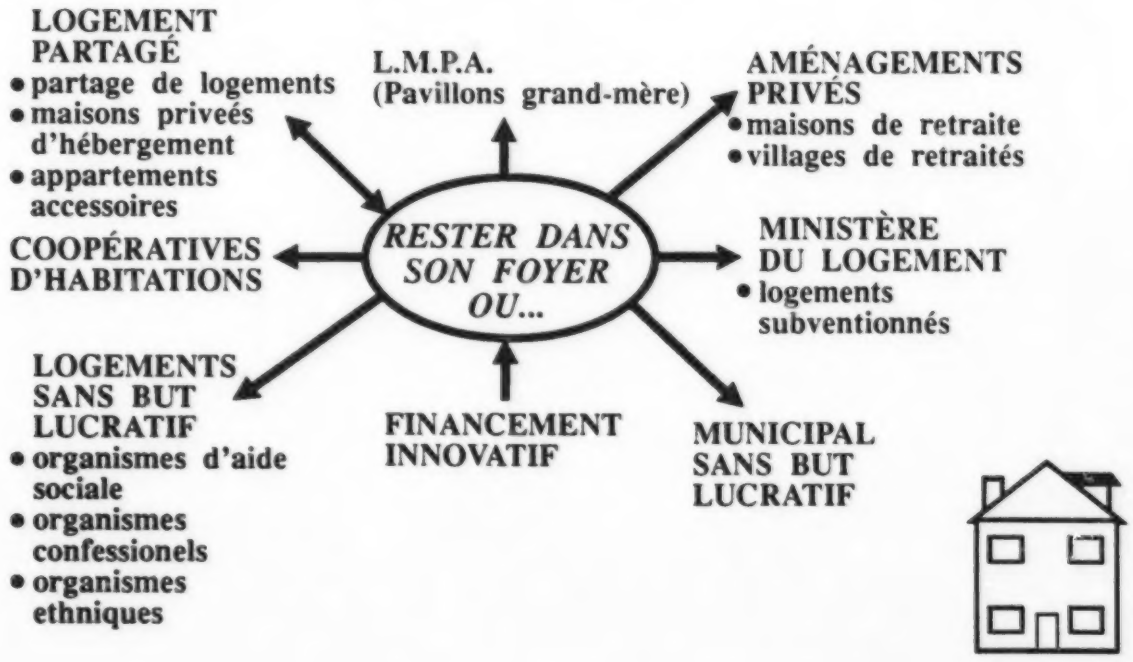

Liaison - Logement

LIAISON-LOGEMENT

Historique et mandat

En 1988, l'Office des personnes handicapées a créé le programme Liaison-Logement. À Ottawa-Carleton, ce projet pilote a été fusionné avec le registre de logements accessibles, créé en 1986. Liaison-Logement a trois objectifs principaux :

1. Élaborer un mécanisme de liaison entre les propriétaires de logements privés et de logements sans but lucratif et les personnes handicapées qui cherchent activement des occasions de vivre en autonomie dans leur collectivité.

2. Élargir l'éventail de choix de logements offert aux personnes handicapées en sensibilisant davantage les propriétaires et les consommateurs aux possibilités de vie communautaire pour les personnes handicapées.

3. Encourager les efforts et l'aiguillage personnels des personnes handicapées en les aidant à obtenir les connaissances nécessaires pour rencontrer les propriétaires et conclure une entente de location.

À partir de listes informatisées, Liaison-Logement aide les personnes handicapées qui cherchent un logement accessible à communiquer avec les propriétaires qui ont des appartements appropriés disponibles. Ce service est gratuit pour le locataire et le propriétaire.

Structure

Liaison-Logement a le même effectif que le Programme de logements partagés, à l'exception des bénévoles.

Les clients s'inscrivent au téléphone pour accélérer la procédure d'entrée. Il n'est pas nécessaire de passer une entrevue, mais certaines personnes

préfèrent s'inscrire au bureau. On demande des renseignements sur le type de logement requis et les données sont entrées dans l'ordinateur. On fait parvenir les formules de demande de logements sociaux aux clients pour qu'ils aient accès au maximum d'endroits (des listes d'attente d'un à deux ans ne sont pas rares pour les logements subventionnés). Le client inscrit à Liaison-Logement a accès à tous les fournisseurs de logements sociaux. Le personnel tient une feuille de contrôle des demandes expédiées et reçues parce que Liaison-Logement veut être en mesure de retracer toutes les demandes. Lorsque le bureau de Liaison-Logement reçoit les demandes, il les fait parvenir au nom du client à chaque fournisseur de logement. On assure le suivi au cours du processus. On fournit des conseils aux personnes qui en ont besoin pour présenter leur demande et compléter les formules.

Lorsqu'un appartement est déclaré inoccupé, on prépare une liste informatisée des clients au profil approprié. Cette liste contient les éléments de la demande du client alignés aux caractéristiques du logement inoccupé. On informe les individus au téléphone ou par la poste. Le choix est laissé à chaque fournisseur, mais le personnel de Liaison-Logement communiquera d'abord avec les premiers clients inscrits.

Résultats et discussion

En 1991, on a renseigné plus de 200 familles et individus sur les logements inoccupés et les nouveaux lotissements à venir. Les envois collectifs relatifs aux nouveaux lotissements aident les fournisseurs de logement à préparer une liste des individus qui ont besoin de logements accessibles. Cette liste nominative est nécessaire pour appuyer les demandes de financement et permet aux clients d'entreprendre le processus d'inscription plus tôt.

Quelques faits

- Nouveaux consommateurs 154
- Consommateurs qui utilisent l'inventaire 544
- Demandes de renseignements seulement 56

Trois raisons principales pour déménager :

- logement inaccessible,
- personne sortie de l'hôpital et qui a besoin d'un nouveau logement et
- autre - congé d'éducation-emploi.

Grandeur d'appartement demandé (fréquence maximale à minimale) :

- 1 chambre,
- 2 chambres,
- 3 chambres.

Groupes d'âge les plus importants par ordre de fréquence :

- 35 à 54 ans,
- 55 ans et plus,
- 25 à 34 ans.

Niveau d'accessibilité demandé par ordre de fréquence (voir les lignes directrices pour les définitions) :

- accès en chaise roulante,
- caractéristiques particulières,
- accès limité,
- accès limité - chaise roulante,
- besoins spéciaux pour les malvoyants et
- aucune exigence.

Loyer à prix raisonnable :

La clientèle a demandé des logements à loyer indexé sur le revenu dans une proportion de 70 %.

Guide des logements accessibles

À la fin de l'année 1991, 830 logements à Ottawa-Carleton avaient fait l'objet d'une enquête visant à déterminer leur degré d'accessibilité (voir l'annexe pour les Principes directeurs sur l'accessibilité). Il s'agit de logements des secteurs à but lucratif et sans but lucratif. Un répertoire des logements produit par Liaison-Logement, qui contient une photo du bâtiment et d'autres renseignements pertinents, est disponible au bureau des registres de logements, dans les bibliothèques publiques et auprès des organismes et des hôpitaux qui sont en rapport avec les personnes handicapées. Le répertoire devrait être mis à jour tous les deux ans.

Activités

Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées (SNIPH)

Le personnel a participé activement aux travaux du comité directeur de la SNIPH depuis sa création, il y a quatre ans. La SNIPH est une initiative du gouvernement fédéral à laquelle participent toutes les provinces. Ottawa-Carleton est un leader, ayant mis sur pied des programmes SNIPH qui ont été adaptés dans tout le Canada. Voici des exemples des activités qui ont été organisées :

- une tournée des logements accessibles par autobus - filmée par le Comité sur les organisations nationales de la SNIPH.
- un projet de mentor/protégé appelé «Face to Face», qui a été repris dans toutes les régions du Canada.
- des séminaires et des ateliers récréatifs dans toutes les municipalités d'Ottawa-Carleton.

Pour obtenir l'entière description des activités, les intéressés peuvent se procurer l'évaluation de la SNIPH auprès de Ressources communautaires pour personnes ayant un handicap, 1525, avenue Carling (724-5886).

Le personnel de Liaison-Logement a participé à l'exposition sur les communautés en santé de la Municipalité régionale, à la Journée communautaire ainsi qu'à la Foire financière pour les personnes handicapées qui s'est tenue au Nepean Civic Centre.

Autres activités :

Liaison-Logement participe en permanence aux travaux du Regional Support Services Coalition Committee.

Pour tenter d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes susceptibles de profiter des services offerts par Liaison-Logement, on a fait de la publicité dans les journaux. Les annonces donnaient des détails sur les endroits où l'on trouve des logements accessibles et le genre de logements qui existe.

Un article de «Contact», publication du Centre de vie autonome, qui définissait le rôle de Liaison-Logement et exposait le processus à suivre pour acquérir un logement approprié.

Tenant compte du fait qu'on adresse souvent des demandes de renseignements et d'aide aux cabinets des politiciens, Liaison-Logement a envoyé des dépliants à tous les maires et conseillers après l'élection des représentants d'Ottawa-Carleton qui a eu lieu à l'automne 1991.

Tous les employés fournissent sur une base quotidienne une aide aux clients, à leur famille et aux professionnels qui posent des questions en matière de logement.

Sous-comité de Liaison-Logement

Un comité mis sur pied par l'entremise de Liaison-Logement, qui comprend des fournisseurs de logements (annexe 2), a été créé en juin 1990 pour examiner les obstacles réels et perçus à l'accès aux logements existants.

Un certain nombre de questions et de problèmes ont été soulevés par le groupe, notamment :

- la piètre conception des logements
- des logements appelés «accessibles» ne l'étaient pas vraiment
- le temps nécessaire pour trouver des occupants pour les logements vacants
- l'accessibilité pour les clients à mobilité réduite
- le refus de certains logements par des clients.

Le comité a tenu trois réunions et continuera de tenir des réunions et à se concentrer sur les questions les plus pertinentes.

Conclusion

Compte tenu du nombre et de la variété des demandes de renseignements que reçoit Liaison-Logement et de l'augmentation du nombre de personnes handicapées à Ottawa-Carleton, il ne fait aucun doute que les services de Liaison-Logement sont devenus un chaînon nécessaire dans la chaîne des services offerts dans la localité. Liaison-Logement, qui constate que la qualité de vie des résidents d'Ottawa-Carleton dépend en grande partie de leur niveau de satisfaction relativement à leur logement et à leur cadre de vie quotidien, s'efforce d'accroître ses services.

ANNEXE 2

1. Organismes représentés par le sous-comité Liaison-Logement.
2. Principes directeurs concernant les catégories d'admissibilité

Organismes représentés par le sous-comité Liaison-Logement

Liaison-Logement (registres de logements, Service de l'urbanisme)
Centre de réadaptation
Association canadienne pour la santé mentale
Commission régionale de logement d'Ottawa-Carleton
Action logement
Centre de vie autonome
Corporation des citoyens du centre-ville
Aide-logement
Habitation urbaine, Bureau de placement des locataires
Ville d'Ottawa, Service du logement et des propriétés
Ressources communautaires pour les personnes handicapées

- Barrier-Free
- Integrated Housing

Fédération des coopératives d'habitation de l'est Ontarien
Ministère du Logement

PRINCIPES DIRECTEURS CONCERNANT LES CATÉGORIES D'ADMISSIBILITÉ

CATÉGORIE 1 : ACCÈS LIMITÉ

On ne peut PAS se déplacer en fauteuil roulant dans les logements ou dans l'immeuble, MAIS les logements et (ou) l'immeuble pourraient convenir aux personnes ayant des difficultés de déplacement moindres (p. ex., celles qui se servent d'un déambulateur ou d'une canne).

Pour coter l'accessibilité, se servir des critères s'appliquant à la catégorie 3. Si le logement et (ou) l'immeuble satisfont à très peu de ces critères, il faut les classer dans la catégorie 1.

CATÉGORIE 2 : ACCÈS EN FAUTEUIL ROULANT LIMITÉ

On peut se déplacer en fauteuil roulant dans le logement et (ou) l'immeuble avec QUELQUES difficultés, mais certaines pièces (p. ex., salle de bains ou cuisine) ne sont pas entièrement accessibles.

Pour coter l'accessibilité, se servir des critères s'appliquant à la catégorie 3. S'il n'y a que certaines pièces du logement ou certaines parties de l'immeuble qui satisfont à ces critères, il faut classer le logement et (ou) l'immeuble dans la catégorie 2.

CATÉGORIE 3 : ACCÈS EN FAUTEUIL ROULANT

On peut se déplacer avec un minium d'aisance partout dans l'immeuble et dans toutes les pièces du logement.

Pour que le logement et (ou) l'immeuble soient classés dans la catégorie 3, toutes les pièces de logement et toutes les parties de l'immeuble doivent être conformes aux critères suivants :

1. Portes - 32 po./81 cm de largeur
2. Seuil des portes - .5 po./1 cm de hauteur ou moins
3. Pas d'escaliers (ou, s'il y a des escaliers, il doit y avoir des as-

censeurs pour tous les étages)
4. Surfaces égales et continues (dans les allées, les corridors, etc...)
5. Rayon de braquage adéquat (60 po. x 60 po./1,5 m x 1.5 m) dans les corridors et aux ascenseurs et portes
6. Espace suffisant pour le transfert dans les salles de bains, le stationnement et les aires d'arrêt pour laisser descendre les passagers

CATÉGORIE 4 : CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES POUR LES FAUTEUILS ROULANTS

Le logement et (ou) l'immeuble sont classés dans la catégorie 4 si, en plus d'être conformes aux critères ci-dessus, ils sont également équipés de rampes/monte-charge hydraulique, d'appareils/accessoires (p. ex., poignées de portes spéciales, barres d'appui, etc.) et d'autres aménagements conçus et placés de manière à permettre à l'utilisateur de fauteuil roulant de les atteindre avec la plus grande aisance.

Voilà les quatre principales catégories utilisées pour coter l'accessibilité d'un immeuble et (ou) d'un logement. Il importe de noter si l'immeuble et le logement présentent différents niveaux d'accessibilité.

Outre ces quatre catégories, deux catégories subsidiaires sont prévues :

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES POUR LES MALVOYANTS (MV)

Les logements et (ou) l'immeuble ont été aménagés en fonction des malvoyants : on y trouve des murs et des planchers contrastés, des guides tactiles dans les ascenseurs ainsi que des escaliers et des signaux sonores dans les ascenseurs.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIALES POUR LES MALENTENDANTS (ME)

Les logements et (ou) l'immeuble ont été aménagés en fonction des malentendants : les systèmes de sécurité et d'alarme-incendie utilisent des panneaux et des signaux visuels.